

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

26 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 26 FÉVRIER 2020, à 19 h 34**, à laquelle:

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jacques Mayer	, maire suppléant de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Jacques Loiselle	, maire suppléant de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M. Chaibou Achirou	, directeur à la gestion du territoire
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Catherine D-Marchand	, coordonnatrice aux communications et à la promotion du territoire
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 34.

02-200-078

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 30
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

Madame Bolduc fait la lecture d'un texte intitulé: Le piège !!

C'est l'histoire d'une petite souris qui vivait insouciante, sur la ferme, entre la fermière, le fermier et les autres animaux.

Un jour, excédée des petits dégâts faits par la souris, la fermière décida d'acheter une trappe à souris et d'en finir avec les menus problèmes. Très inquiète, la souris alla voir Madame la Poule pour lui en parler.

-Madame Poule, tu sais que la fermière a acheté une trappe à souris?

- Oui j'ai entendu ça. Mais que veux-tu, je ne risque pas de m'y prendre la patte ou le bec. Je suis bien désolée pour toi, petite souris, tu devrais apprendre la prudence, mais moi ça ne me touche pas...

Surprise et un peu déçue, la souris s'en alla donc s'épancher auprès de Monsieur Cochon.

-Monsieur Cochon, tu as entendu parler de la trappe à souris de la fermière?

-Oui petite souris, je sais. Tu as toute ma sympathie, mais je ne peux rien pour toi. Crois-tu vraiment que je m'y prendrais le groin? Tu n'as qu'à rester sage...

Franchement dépitée, la souris croisa alors Maître Bœuf auprès de qui elle se confia.

-Maître Bœuf, que vais-je devenir? Une trappe à souris...

-Eh! Oui, petite souris, une trappe... Je comprends ton inquiétude, mais que veux-tu y faire? La trappe ne me fera pas grand mal, à moi qui suis si gros et fort. À ta place, je m'éloignerais un peu... Restes cachée!

Voilà notre souris bien triste... et ne voulant pas croiser la trappe maudite, elle alla se terrer dans un endroit sûr.

La nuit venue, tout le monde à la ferme entendit un clac retentissant. La trappe venait de se refermer sur sa victime. La fermière se leva donc dans le noir pour aller vérifier sa proie, et elle ne vit pas le serpent qui s'était pris la queue dans la trappe à souris. Le serpent mordit alors violemment la fermière.

Au cours des heures qui suivirent, la fermière devint malade et son état se dégradait peu à peu. Alors le fermier fit ce qu'on fait toujours pour soulager et aider les malades, il prépara un bouillon de poule... Il dut donc tuer Madame Poule pour faire son bouillon.

Mais la fermière n'allait toujours pas mieux, son état empira au point que les sœurs de la fermière durent venir s'en occuper. Et pour nourrir les généreuses aides, le fermier dut abattre Monsieur Cochon.

Malgré tous les soins, la fermière décéda. Alors pour payer les funérailles et nourrir toute la visite, le fermier fit abattre Maître Bœuf.

La souris assista à tous ces événements de sa cachette... mais bien en vie! Et la trappe fut jetée!

La morale de cette histoire? La prochaine fois que vous entendrez qu'une de vos connaissances est aux prises avec un problème qui ne vous concerne pas, souvenez-vous que lorsqu'un des nôtres est menacé, nous sommes tous concernés, quoique les apparences puissent laisser penser.

Anonyme

Cette histoire me permet de faire un parallèle avec les événements récents du 8 et 9 février dernier, l'adoption de la Loi 40, **Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires**. Cette loi est odieuse à plusieurs égards, non seulement dans la manière de l'adopter, sous un bâillon, mais aussi sur ce qu'elle introduit de pièges multiples pour toute la société.

Elle crée d'abord une grande zizanie entre les milieux municipaux et scolaires avec l'introduction en dernière heure des amendements permettant aux établissements scolaires de revendiquer et de s'octroyer les immeubles ou terrains nécessaires, selon eux, à la réalisation de leur mission. Alors même que le milieu municipal et le milieu scolaire doivent collaborer de manière intelligente pour le mieux-être de leur population, et surtout celui des enfants, cet élément de loi vient empoisonner des relations pas toujours simples. Et cela fait beaucoup jaser... De fait, c'est peut-être l'arbre qui cache la forêt dans toute cette sage pseudo-éducative...

La Loi fait surtout en sorte de concentrer dans les mains d'une seule personne tout le pouvoir, toutes les décisions sur l'avenir de la scolarisation des jeunes. Et cet élément à lui seul devrait nous faire sortir de nos réserves. On dit toujours que ça prend tout un village pour élever une enfant. Il est donc tellement présomptueux pour un ministre, si enseignant soit-il, de croire qu'il pourra avoir toutes les solutions. Et cette centralisation à outrance des pouvoirs décisionnels est inquiétante. Comment en effet prendre des décisions sages quand il nous manque les nuances requises concernant chaque milieu pour prendre les bonnes décisions? Sur quels indices ou éléments se baser quand il n'existe plus de références régionales, les directions du ministère ayant été abolies sous un précédent gouvernement? Comment croire que les directeurs des établissements scolaires, qui devront rendre des comptes au ministre lui-même, lui qui les aura nommés, auront d'abord la préoccupation de leur territoire?

Mais le plus insidieux de cette Loi tient au traitement accordé aux élus scolaires. Le peu de considération pour les personnes qui jusqu'à samedi matin avaient le mandat, si petit soit-il, d'orienter, de diriger et de défendre nos institutions scolaires est en soi toute une leçon d'intimidation !! Comment apprendre maintenant le respect à des jeunes quand la plus haute instance, notre gouvernement, se permet d'agir de la sorte? Comment inspirer l'implication quand on peut balayer le dévouement et la bonne volonté du revers d'un bâillon?

De se dire que cela ne touche que le monde scolaire soit un piège sinistre. C'est tout le comportement d'un gouvernement qui est problématique, et qui nous piège tous. C'est toute notre société qui a perdu dans la nuit de vendredi à samedi sa capacité à agir collectivement pour l'éducation de nos enfants, pas seulement les commissaires. On est en droit de se demander maintenant quelles motivations seront celles des personnes qui prendront le flambeau, qui s'impliqueront dès lors auprès du milieu scolaire. Avec le peu de respect démontré à l'endroit des anciens commissaires, verrons-nous une attitude plus modérée face aux prochains bénévoles?

Et maintenant? Quelle sera la prochaine cible? Quelle autonomie perdrons-nous encore au bénéfice des « sages dirigeants »?

Bien triste manière de gouverner...

Pour ma part, j'ai appris... Amèrement... Et je ferai bien attention désormais de ne jamais sous-estimer un piège, peu importe sa grosseur ou sa cible première!

À la suite de cette lecture, madame Bolduc ajoute que pour le Témiscamingue, on se doit d'être attentif aux décisions qui se prennent ailleurs, même si on croit que cela ne nous concerne pas, car on ne sait jamais quelles répercussions ces décisions finiront par avoir!

02-20-079

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après correction des informations suivantes:
 - Enlever « suppléant » pour la fonction de M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury;
 - Corriger « Dénommé » à la résolution 01-20-044.

Information

COMMISSION CULTURELLE: NOUVELLE EXPOSITION D'OEUVRES DANS LES LOCAUX DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

M. Luc Lalonde, maire de la municipalité de Béarn, présente l'artiste dont les œuvres sont exposées dans les salles de la MRC, M^{me} Carole Kruger, artiste en arts visuels. M. Lalonde explique l'apport culturel de M^{me} Kruger au sein de leur municipalité.

M^{me} Kruger explique l'essence même de ces œuvres. Issue d'une première génération d'immigrants au Témiscamingue, après 40 ans, elle se dit très bien enracinée dans le milieu. Elle partage son parcours artistique au fil des ans, notamment sur la collection des œuvres présentée ce même soir, alors que celle-ci repose essentiellement sur son voyage dans son environnement quotidien.

M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel, mentionne que le vernissage devait t avoir lieu le 27 février, il est remis au 10 mars 2020 et elle ajoute que les œuvres de M^{me} Kruger seront exposées jusqu'à fin juin 2020. Ce projet, piloté par la Commission culturelle, permet aux artistes du territoire d'avoir une opportunité pour exposer leurs œuvres dans un lieu public et municipal.

Information

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE (SDT) - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019.

Madame Nadia Bellehumeur, directrice générale de la Société de développement du Témiscamingue (SDT), présente le rapport annuel 2019.

Les résultats de 2019 sont légèrement plus bas qu'en 2018, pour le volet accompagnement, dû aux enjeux suivants:

- Un taux de chômage étant extrêmement bas (ce qui est une bonne nouvelle en soi), cela se reflète sur l'entrepreneuriat qui est moins actif;
- Le défi de la main-d'œuvre se fait sentir dans plusieurs entreprises. Il s'agit d'un enjeu majeur dont l'impact sur le maintien, le démarrage et l'expansion des entreprises est de plus en plus important;
- L'automatisation et la réorganisation du travail sont un défi important sur lequel la SDT travaille, d'abord en matière de sensibilisation et de formation avec les conseillers et ensuite avec les entrepreneurs.

La SDT souhaite sensibiliser les membres du conseil que leur organisation porte 'une attention particulière aux services de proximité et au volet commerce et service qui sont particulièrement vulnérables au manque de main-d'œuvre. Les besoins en transfert d'entreprises s'accroissent et il est difficile de trouver des repreneurs. Par conséquent, des activités de sensibilisation pour les cédants et les repreneurs sont mises en place.

M^{me} Bellehumeur présente les grandes lignes du rapport 2019 déposé par la SDT, soit que :

- La SDT a financé huit (8) entreprises grâce au FLI;
- La SDT a soutenu techniquement soixante-deux (62) entreprises;

- Le taux de survie après un an des entreprises financées l'an dernier est de 100%;
- Il y a eu cinq (5) dossiers de transfert d'entreprise qui ont été réussis;
- En 2019, 344 000 \$ du FLI et du FLS a été utilisé ce qui a permis de créer 12 emplois et d'en maintenir 16.

Information

CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE: PRIX D'EXCELLENCE 2020.

Madame Bolduc mentionne la nomination de M^{me} Nadia Bellehumeur, pour ses talents d'auteur au Prix du Public TVA des Prix d'excellence du Conseil de la Culture. Celle-ci représente le territoire de la MRC de Témiscamingue pour cette 20e édition. Les élus et les membres de l'assistance sont invités à aller voter en grand nombre pour soutenir la candidature de Madame Bellehumeur.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

1^{ère} partie

Un membre de l'assistance pose une question en lien avec l'activité que tiendront les Enverdeurs, le 1^{er} mars prochain.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.

La préfète informe le conseil des discussions du Comité économique et de son choix de retenir la proposition des participants au GAMME de novembre de tenir une Consultation citoyenne sur le projet. Elle mentionne ainsi que les préparatifs vont bon train pour la planification et l'organisation de la tournée citoyenne, qui devrait s'amorcer au printemps 2020, pour présenter le projet Onimiki. L'objectif principal de cette tournée est d'aller entendre les préoccupations et comprendre les différents points de vue du milieu. Les communautés du secteur sud, les premières concernées par ce projet, seront priorisées en début des consultations. Un calendrier sera soumis sous peu aux membres du conseil.

Finalement, M^{me} Bolduc souligne l'initiative de la municipalité de Laverlochère-Angliers, qui fait rouler sur un écran, au bureau municipal et sur leur affiche extérieure, des informations en lien avec le projet Onimiki, suscitant ainsi l'intérêt de leurs citoyens.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).

Plusieurs grands télécommunicateurs ont déposé des projets pour desservir le territoire en Internet Haute Vitesse, dans le cadre du

programme gouvernemental de 400 M \$, mais aucune réponse n'a encore été fournie. En ce qui concerne le projet Mobile AT, pas de développement au cours du dernier mois.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.

Le 22 février dernier, se tenait à la salle communautaire de Lorrainville, le souper interculturel organisée par le Centre des femmes, en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi, activité financée en grande partie par la MRC de Témiscamingue. L'implication des ressources au CJET et celle de M^{me} Catherine Drolet-Marchand auront certes contribué au succès de cet événement auquel ont participé plus de 200 convives.

Par ailleurs, un comité où siège M. Alexandre Binette, a été mis en place pour travailler sur une politique territoriale d'accueil de nouveaux arrivants. Les élus seront incessamment interpellés dans cette démarche.

M^{me} Bolduc informe aussi le conseil, que lors du 5^e Rendez-vous sur le développement régional, organisé par la Fédération québécoise des municipalités, le 29 avril prochain, le Témiscamingue sera à l'honneur, alors que la stratégie d'attraction et sa démarche y seront présentées, permettant le rayonnement de notre territoire.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - SERVICES DE PROXIMITÉ.

La préfète mentionne que les MRC sont toujours en attente des divers protocoles du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les différents volets du Fonds-Régions.

Sinon, dans les dernières semaines, certains élus ont rencontré M. Giang Pham, chercheur pour Sol et Civilisation, qui était présent sur le territoire et procédait à la collecte de données dans le cadre d'une étude/recherche pour le projet de coopération internationale auquel participe la MRC de Témiscamingue

Les dates pour la mission en Europe sont arrêtées, soit du 10 au 20 septembre prochain, alors que des élus pourront aller à la rencontre de 2 territoires de la France, soit d'Erdre et Gesvres et les Cévennes.

Information

ENJEU PONCTUEL: NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.

M. Daniel Barrette, maire de la municipalité de Laverlochère-Angliers, qui pilote le dossier, présente son rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle infrastructure aquatique.

Un projet de résolution déterminant le mode de financement a été transmis, début février, auprès des municipalités participantes (9 municipalités et TNO-Laniel). Les conseils municipaux devaient alors prendre position sur cette proposition, ce qui a été fait. Huit municipalités ont adopté le projet de résolution soumis, à quelque différence près, une municipalité est en attente de la position de la ville

de Ville-Marie et une autre municipalité a adopté une résolution contenant des conditions demandées et pour laquelle, M. Barrette est en attente de précisions.

Dans l'ensemble, les municipalités sont en accord pour aller de l'avant, mais il faut clarifier la position de la dernière municipalité avant de poursuivre.

Par ailleurs, le comité de travail sur le dossier piscine a été convoqué à une rencontre, le 3 mars prochain, pour une mise à niveau du dossier et la mise en commun des travaux réalisés par les 3 sous-comités.

M^{me} Bolduc permet les questions des membres de l'assistance, présents pour connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Règlement

#

206-02-2020

ADOPTION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO. 190-11-2017 SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Considérant l'entrée en vigueur d'un règlement provincial sur les chiens, le 3 mars 2020. Il y a lieu d'enlever (du règlement de la MRC) les articles qui sont incompatibles avec le règlement provincial;

Considérant qu'en vertu des articles 62 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut adopter et modifier des règlements en matière de sécurité et d'environnement;

Considérant qu'en vertu des articles 678.0.1 et suivant du Code municipal, la MRC de Témiscamingue a déclaré sa compétence en matière de réglementation sur les animaux de compagnie et en ce qui concerne les ententes pour faire appliquer une telle réglementation (résolution no. 11-17-332 du 22 novembre 2017);

Considérant que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement, le 29 janvier 2020, conformément à l'article 445 du Code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** le présent règlement n° 206-02-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 206-02-2020, les modifications suivantes soient apportées au règlement 190-11-2017 :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les articles suivants sont abrogés :

- 35 portant sur la garde des chiens potentiellement dangereux
- 37 portant sur les affiches annonçant un chien potentiellement dangereux

Le règlement provincial reprend presque mot pour mot ces 2 articles.

Article 3

L'article 45 fait la liste des infractions, dont le fait pour un chien de se trouver sur un terrain privé, autre que le sien (paragraphe 4 c) et le fait pour la laisse de ne pas être proportionnelle à la grosseur du chien (paragraphe 12). Ces 2 infractions sont enlevées du règlement 190-11-2017, puisqu'elles se retrouvent dans le règlement provincial.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur le 3 mars 2020 (jour de l'entrée en vigueur du règlement provincial).

ADOPTÉ lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue tenue le 26 février 2020

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, d. g. – sec. -trés.

Avis de motion : 29 janvier 2020

Dépôt du projet de règlement : 29 janvier 2020

Adoption : 26 février 2020

Avis public d'adoption et d'entrée en vigueur : 3 mars 2020

Copie aux municipalités locales, à la Sûreté du Québec et au refuge :
1^{er} avril 2020

Entrée en vigueur: 3 mars 2020

02-20-080

MODIFICATION DE L'ENTENTE DE 2018, ENTRE LA MRC ET LE REFUGE POUR ANIMAUX DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT l'entente signée en 2018, entre la MRC et le Refuge pour animaux du Témiscamingue, pour l'application de la réglementation sur les chiens et les chats, comprenant notamment l'émission de licences et la prise en charge des animaux errants dans 8 municipalités (déclaration de compétence de novembre 2017);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement provincial sur les chiens le 3 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** l'entente signée en 2018 (pour et au nom des 8 municipalités participantes) pour mandater le Refuge à appliquer le règlement provincial sur les chiens et notamment l'émission annuelle de licences, le traitement des chiens dangereux et potentiellement dangereux et des infractions.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale à signer cette nouvelle entente avec le Refuge pour animaux du Témiscamingue.

02-20-081

ADOPTION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ DE LA VILLÉGIATURE AU RÉSERVOIR KIPAWA.

CONSIDÉRANT QU'il existe un moratoire sur le développement des pourvoiries et de la villégiature privée sur le lac Kipawa, depuis au moins 25 ans. En 2006, le plan régional de développement du territoire public (PRDTP) a confirmé ce moratoire, le temps que les intervenants concernés s'entendent sur un plan de développement concerté pour le réservoir Kipawa. L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue a réalisé un tel plan de développement en 2013. Depuis, les rives du réservoir ont été classées en 3 grandes catégories : (conservation : 89% des rives, villégiature : 9% et accès public : 2%);

CONSIDÉRANT QU'en 2017 et 2018, les municipalités concernées (Béarn, Kipawa, Témiscaming et TNO Laniel) ont donné leur accord par écrit à ces catégories. Tout récemment, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a lui aussi donné un accord de principe à cette proposition. Le MERN demande à la MRC d'entériner cette proposition, pour permettre l'identification de terrains de villégiature à offrir en location, dans les prochaines années.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** par résolution le plan de développement concerté de la villégiature au réservoir Kipawa (rapport d'aménagement), 65 pages, version de février 2020.

À la demande de certains membres du conseil, un comité de suivi sera mis en place pour voir à la réalisation de diverses actions ou projets.

02-20-082

PROGRAMME DU PATRIMOINE IMMOBILIER: DÉPÔT D'UN PROJET.

CONSIDÉRANT QUE le MCC, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a rendu disponible un nouveau programme de soutien financier en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1b de ce programme vise la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE trois bâtiments du territoire témiscamien pourraient bénéficier de ce programme, soit l'école centrale de Laverlochère-Angliers, le Domaine Breen de St-Bruno-de-Guigues et l'ancien réservoir de la Gatineau Power de Témiscaming;

CONSIDÉRANT QUE ce programme exige une enveloppe minimale de 100 000 \$ par année provenant du MCC et qu'une entente triennale est possible;

CONSIDÉRANT QUE ce programme exige un appariement du milieu de l'enveloppe annuelle du MCC et que cet investissement peut provenir en totalité ou en partie d'une autre enveloppe financière telle que le Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a la possibilité d'aller chercher une somme de 100 000 \$ annuellement pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue accepte de signer une entente (annuelle ou triennale) avec le MCC quant au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue utilise le Fonds de développement des territoires pour appairer le montant octroyé par le MCC quant au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b.

02-20-083

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - PROJET ÉLAN.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme E.L.A.N. a un projet de résidences pour aînés en légères pertes d'autonomie pour seize unités de logements auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme Accès Logis Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a accordé un premier soutien financier de 150 000 \$, lors de sa séance du 15 mars 2017 et un second financier, à sa séance du 29 janvier 2020, de 37 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est une instance territoriale; elle doit jouer son rôle de leader et donner un signal clair dans sa volonté de soutenir le développement et l'occupation de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le dernier projet soutenu par la MRC, d'envergure pour le Témiscamingue, est le Centre de recherche agro à Notre-Dame-du-Nord, en 2009, projet de 5 M \$ dont 500 000 \$ provenait du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la population de 2019 à 2020, pour le Témiscamingue, est passée de 15 216 à 14 967 habitants, soit une

perte de 249 personnes dans une année et qu'un certain nombre de ces personnes ont quitté pour Gatineau ou Rouyn-Noranda afin d'avoir accès à ce type de logements;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des territoires (FDT) a été mis en place pour soutenir des projets de développement dans les milieux: une résidence pour personnes âgées, située dans un secteur stratégique comme Laverlochère-Angliers, offre la possibilité pour la clientèle de l'Est témiscamien de demeurer près de leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet ELAN est un « outil » au freinage de l'exode de la population témiscamienne vers l'extérieur et que ce projet donne le choix aux personnes âgées de demeurer dans leur milieu plutôt que de s'exproprier à Rouyn-Noranda ou ailleurs au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un 3^e soutien financier pour un montant de 127 000 \$ au projet E.L.A.N. afin de finaliser le financement de cet important projet, cette contribution provenant du volet 2 du Fonds de développement des territoires (FDT) 2020.

La MRC de Témiscamingue contribue ainsi, pour un montant total de 314 500 \$, sur un projet de 5,9 M\$, soit une contribution du milieu de 5,3 %.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

M^{me} Pellerin précise que lors de la prochaine séance du conseil, le dernier bilan annuel en GMR sera déposé.

02-20-084

TRICENTRIS - CONTRIBUTIONS 2020.

CONSIDÉRANT QUE la contribution régulière pour 2020 pour acheminer l'ensemble des matières recyclables chez Tricentris à Gatineau est de l'ordre de 30 853,58 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration (CA) de Tricentris, dont la MRC de Témiscamingue fait partie, a adopté le 12 décembre 2019, une résolution à l'effet que la contribution exceptionnelle (article 1.4.3 des protocoles d'entente) soit appliquée dans sa totalité pour l'année 2020, mais que celle-ci pouvait être payée en 4 versements;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution exceptionnelle a pour but de permettre à Tricentris d'assurer la continuité de son service de tri, malgré la situation difficile pour le marché des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution exceptionnelle pour 2020 est de l'ordre de 81 193,63 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Jacques Loiseau
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement de la contribution régulière pour 2020 à Tricentris au coût de 30 853,58 \$, plus taxes, ainsi que la contribution exceptionnelle au coût de 81 193,63 \$, plus taxes. Cette dernière sera payée en 4 versements, soit le 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre 2020.

Information

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE (ÉCOCENTRE DE FABRE)

La municipalité de Lorrainville a approché la MRC étant donné qu'elle évalue la possibilité de faire partie de l'Écocentre de Fabre; elle fermerait alors son relais d'écocentre local (REL). Le point a été apporté au Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 février dernier pour évaluer les coûts d'adhésion de la municipalité, et les membres ont recommandé de diviser les montants investis jusqu'à présent par 7 municipalités utilisatrices, soit les coûts d'investissement de départ (en 2011-2012) et de réaménagement de la rampe (en 2019).

Par la suite, toutes les dépenses de gestion de l'Écocentre de Fabre seraient divisées par 7, au lieu de 6.

Information

SÉCURITÉ INCENDIE: SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LA RISIT.

À la suite d'une rencontre d'informations tenue par la RISIT, particulièrement sur les compétences et responsabilités de diverses instances du territoire en matière de sécurité incendie, la directrice générale précise l'importance de revoir certaines ententes actuelles, dans une vision territoriale.

Le conseil de la MRC demande la tenue d'une rencontre du comité de sécurité incendie, comité aviseur pour le conseil, en la matière, et que cette rencontre puisse se tenir rapidement. Le mandat à prioriser est la révision des ententes au niveau des pinces de désincarcération, du SUMI et de l'entraide automatique. Le CSI verra à faire des recommandations auprès du conseil, selon une vision de desserte territoriale.

Information

PROJET INTERNET HAUTE VITESSE: FIN DE LA CAUTION DU PRÊT DE COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE.

Les membres du conseil prennent acte de la correspondance de Desjardins Entreprises, en date du 5 février 2020, autorisant la libération d'un cautionnement spécifique en date du 2 septembre 2011 pour un montant de 600 957 \$.

02-20-085

**CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE -
CANDIDATURES POUR LA MÉDAILLE RÉGIONALE.**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) remettra en mai prochain une médaille régionale à une personne dont l'implication a permis de faire rayonner le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC de l'Abitibi-Témiscamingue doit soumettre une candidature;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion privée, des discussions ont eu lieu sur la candidature qui sera soumise pour la médaille régionale de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la candidature proposée par la MRC de Témiscamingue doit être tenue confidentielle:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROPOSER** la candidature de la personne déterminée par les membres du conseil lors de la séance de travail pour la médaille régionale.

L'anonymat de la candidature respecte ainsi les règles de fonctionnement de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

02-20-086

**CPAT - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DE LA
COTISATION 2020.**

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la cotisation 2020 de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, tel qu'inscrit au budget 2020, au service du Développement économique.

02-20-087

**FONDS RURALITÉ RÉGIONS: AUTORISATION POUR
SIGNATURE DES CONVENTIONS.**

ATTENDU QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Yves Ouellet
résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue autorise la préfète à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Information **FQM - INFORMATION EN LIEN AVEC LE DERNIER CA.**

Madame Bolduc informe le conseil de la MRC, des principaux points discutés lors du dernier CA de la FQM, ayant eu lieu le 20 février dernier.

Information **BUDGET PROVINCIAL 2020: PROPOSITION DE LA FQM.**

Les membres du conseil prennent acte des propositions de la FQM dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement provincial, en prévision du budget 2020 qui sera déposé le 10 mars prochain. Diverses suggestions sont proposées sur différents dossiers, tel que la voire locale, le Fonds d'électrification et des changements climatiques, la révision des normes des programmes de la Société d'habitation du Québec, les Fonds locaux d'investissement, la réforme d'Investissement Québec, la sécurité civile, la Maternelle 4 ans, le patrimoine immobilier, la régionalisation de l'immigration.

Finalement, la FQM recommande que soit adopté un Réflexe région pour l'analyse des initiatives du gouvernement du Québec et que l'action gouvernementale et l'activité des directions régionales soient modulées en fonction des réalités locales, et que les fonctionnaires soient sensibilisés à l'importance du milieu et à ses particularités.

Information **5^e RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL, LE 29 AVRIL 2020.**

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec ses partenaires de la Table sur le développement local et

régional, réunit chaque année tous les acteurs et professionnels du développement des MRC, afin d'échanger sur des enjeux importants concernant l'avenir de nos territoires.

Le 29 avril prochain, c'est la 5e édition de ce Rendez-vous où plusieurs thématiques seront abordées:

- Les grands principes de la Loi 27 présentés par Investissement Québec;
- Les stratégies de déploiement du RÉSEAU ACCÈS PME;
- Le monde municipal en entrepreneuriat collectif;
- Le rôle des MRC : maximiser nos outils de développement;
- L'accompagnement stratégique des entrepreneurs;
- La pénurie de main-d'œuvre : la régionalisation pour le développement local;
- Les stratégies immobilières;
- La transformation numérique au service du développement économique;
- Le rôle de l'élu et du directeur général dans le développement local et régional.

Information

SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du procès-verbal de la séance de janvier et celle de février du comité administratif de la MRC.

02-20-088

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE TÉMISCAMING POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son 100e anniversaire qui aura lieu en 2021, la ville de Témiscaming souhaite compléter le développement de son sentier de piétons et de piste cyclable en 2020, afin de réaliser une boucle autour du Lac aux Brochets;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement permettra:

- D'offrir aux résidents et aux touristes une infra structure de plein air de grande qualité;
- D'améliorer de façon significative le transport actif entre le nord et le sud de la municipalité;
- D'améliorer la sécurité des citoyens de la route 101 et du secteur de la rue Lafort;
- De réaliser une piste de ski de fond, au cœur de la ville.

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la ville auprès de la MRC de Témiscamingue, afin de pouvoir déposer des demandes de subventions auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'appui ne vise pas les divers fonds administrés par la MRC de Témiscamingue et pour lesquels, la ville pourrait déposer une demande de soutien financier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. André Pâquet
résolu unanimement

- **D'APPUYER** le présent projet de la ville de Témiscaming dans sa recherche d'aide financière auprès des divers paliers gouvernementaux.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

2^e partie

Aucune question des membres de l'assistance.

02-20-089

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Gérald Charron
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 18 mars 2020

Il est 21h14.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

